

Formation PRAP IBC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



Datadock

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PAYS DE LA LOIRE

Option Bureau



Pré-requis

Pour les salariés : aucun

Pour l'entreprise : engagement dans une démarche de prévention en lien avec l'évaluation des risques professionnels.

Public

Les salariés des entreprises adhérentes du service de santé au travail dans le secteur de la bureautique.

Objectifs de formation

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue ayant pour but d'adapter le travail à l'homme, les principaux objectifs du stage reposent sur :

- la formation de salariés à la prévention des risques liés au travail sur écran, en particulier les troubles musculo-squelettiques,
- l'acquisition de connaissances permettant aux salariés d'améliorer leur poste de travail,
- la participation à la maîtrise du risque.

Contenu

- comprendre l'intérêt de la prévention et les différents enjeux,
- connaître les risques de son métier afin de repérer les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé,
- notions élémentaires des facteurs biomécaniques (appareil locomoteur et oeil),
- les éléments déterminants de l'activité de bureau : fatigue visuelle, activité physique statique...,
- notions d'ergonomie pour l'aménagement des bureaux et différentes techniques de sécurité et d'économie d'efforts (réglage du siège, de l'écran...),
- observer et analyser une situation de travail,
- identifier les risques et leurs causes,
- méthode de recherche des pistes d'amélioration.

Méthodes pédagogiques

- apport théorique sur les principes déterminants de l'activité physique,
- méthodologie d'analyse d'une situation de travail réelle,
- mises en situation par les stagiaires.

Évaluation

Un certificat «acteur PRAP» est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives.



L'activité de bureau

Cette formation permet d'engager une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique en prenant en compte les spécificités des activités de bureau.



Durée : 14h ou 2 jours



Lieu : la formation est assurée dans les locaux de l'entreprise



Pour les dates de formation, consulter votre service de santé au travail